

# La stratégie de conception passive : une démarche globale pour des bâtiments performants (en neuf et réhabilitation)

une approche simple pour atteindre des bâtiments sobres énergétiquement, financièrement accessibles, et confortables

>>> Développement durable et QEB



## PROGRAMME

### Qu'est-ce qu'un bâtiment Passif ?

Historique : du premier bâtiment passif (en 1883 !) à l'adaptation à l'Europe avec les moyens techniques actuels

Une approche en lien avec le scénario Negawatt - sobriété, efficacité, énergies renouvelables

Définition / Comparatif avec les autres labels et réglementations

Les notions d'énergie et de confort hygrothermique

### Les outils architecturaux : conception globale et stratégie

Bioclimatisme et conception solaire passive

Compacité

Zonages thermiques

Confort d'été : protections solaires

Matériaux et qualités (focus sur les matériaux bios-sourcés & l'économie circulaire)

Notions de traitement des ponts thermiques

### Quels équilibres économiques ?

Un raisonnement en coût global à l'échelle du projet en investissement, pour une performance durable

Les leviers : l'isolation, les menuiseries, la ventilation double-flux, la fusion chauffage-ventilation

### Etudes de cas : retours d'expérience de bâtiments passifs

Bâtiments neufs : école élémentaire livrée en 2012 à Burnhaupt-Le-Haut ; IETP Les Mouettes à Strasbourg (2012)

Rénovation : logements et CLSH à Raon L'Etape (2010)

### Initiation au logiciel PHPP

Mise en pratique des notions vues la veille  
(pour comprendre comment le bâtiment fonctionne, appréhender la schématisation de la globalité d'un projet, comprendre les paramètres et leurs interactions...)

### En guise de conclusion

La simplicité d'usage et de fonctionnement pour une pérennité de la performance

Le « rôle » des utilisateurs et du maître d'ouvrage

## INTERVENANT

**Vincent COLIATTI**, Terranergie (BET, expert en stratégie de conception passive) – Ingénieur thermicien spécialisé basse énergie et écoconstruction

## PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

## OBJECTIFS DE FORMATION

- **Comprendre ce qu'est un « bâtiment passif »** d'un point de vue de l'architecte ET de l'ingénieur BET
- **Comprendre l'importance d'une démarche de conception globale** pour atteindre une accessibilité technique et financière du projet
- **Connaître les composants du confort thermique** et les principes physiques qui déterminent la notion de confort
- **Identifier les leviers qui permettent d'atteindre une performance thermique passive** (facteur de compacité, les ponts thermiques, réduction des coûts de la ventilation...)
- **Comprendre les équilibres économiques possibles à l'investissement** sur un niveau de performance passif
- Connaître les critères d'une **certification passive** et les réglementations actuelles
- Découvrir l'outil d'accompagnement de conception **PHPP**
- Argumenter en faveur d'une **rénovation passive pour du logement collectif**

## METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges

Etude de cas concrets, exercices

> **Les supports de cours** seront remis aux participants

> Taille du groupe : max. 18 personnes

## DUREE & LIEU

**2 jours de formation** soit 15 heures

**Horaires** : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00

**Lieu : Lieu : EKOPOLIS**, 155 av. Jean Lolive, 93500 Pantin

**Accès** : en métro ligne 5 (arrêt : Eglise de Pantin) ou en bus lignes 61, 145 et 147 (arrêt : Eglise de Pantin-Metro)

## TARIF & PRISE EN CHARGE

**Tarif** : 700 € HT (840 € TTC)

**Tarif préférentiel** : inscription à 2 ou + : 600 € HT (720 € TTC)

**Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...)** et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

*Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs :*  
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)  
+ crédit d'impôt formation 74 €

## CONTACT

**Hélène LUDMANN** - [helene.ludmann@scop-les2rives.eu](mailto:helene.ludmann@scop-les2rives.eu)

À la Plage, 15 avenue du Rhin, 67100 STRASBOURG

Tél : 06 61 87 36 63 // [www.scop-les2rives.eu](http://www.scop-les2rives.eu)

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

# FICHE D'INSCRIPTION

Possibilité de s'inscrire en ligne [en cliquant sur ce lien !](#)

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :

- > Par courrier : Scop les 2 rives, 15, avenue du Rhin – 67100 STRASBOURG
- > Par mail : [helene.ludmann@scop-les2rives.eu](mailto:helene.ludmann@scop-les2rives.eu)

Et pour toute demande d'information complémentaire : **Hélène LUDMANN**, +33 6 61 87 36 63  
Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69  
SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

## STRUCTURE :

Adresse \_\_\_\_\_ CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Nom de l'OPCA \_\_\_\_\_

EMPLOYEUR : NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

## STAGIAIRE :

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ Adresse e-mail \_\_\_\_\_

N° tél. \_\_\_\_\_ N° port. \_\_\_\_\_

Je souhaite m'inscrire à la formation \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_ Tarif TTC : \_\_\_\_\_ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : \_\_\_\_\_ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

*Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche / remplissage du formulaire en ligne*

**Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCO.**

[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

### Quel est mon OPCO ?

Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL

Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS

Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA

Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS

Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC

Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS

Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**

Prises en charge au 1<sup>er</sup> janvier 2018  
Formations courtes 1 à 7 Jours  
DD et Qualité environnementale des bâtiments  
Thématiques classées prioritaires par les OPCO  
Montants pour l'établissement d'une convention de formation par OPCO  
Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes, chefs d'entreprise artisans, chefs d'entreprise artisanaux, chefs d'entreprise artisanales	FIF-PL ouvert à la demande sur la site <a href="http://www.fif-pl.fr">www.fif-pl.fr</a>	350 € / jour hors le matin de 140€ (en professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA ouvert à la demande sur le site <a href="http://www.fafcea.com">www.fafcea.com</a>	28h / heure, soit 218 € / jour hors le matin de 100€ (en professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > en contrat de FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible à un contrat éligible (profil à l'adresse <a href="http://www.fafcea.com">www.fafcea.com</a> )	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an (pour télécharger les documents, contactez l'association <a href="mailto:actaliens@scop-les2rives.eu">actaliens@scop-les2rives.eu</a> )
Autres professions : nous contacter		
SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture, bureaux d'études, bureaux d'études thermiques, bureaux d'études économiques, bureaux d'études de paysage, bureaux d'études de paysage, bureaux d'études de paysage, bureaux d'études de paysage	ACTALIANS ouvert à la demande sur le site <a href="http://www.actaliens.fr">www.actaliens.fr</a>	* Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) * Prise en charge de l'équipe : forfait 84 € / jour * Prise en charge des frais annexes : - repas (max 15€ / jour) - matériel de bureau (max 100€ / jour) - déplacements : 0,25 € / km + Forfait 204 € / jour + frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC ouvert à la demande sur le site <a href="http://www.fafiec.fr">www.fafiec.fr</a>	Prise en charge jusqu'à 100% (selon votre statut) * entreprises de 10 à 50 salariés : 2 400 € max. * entreprises de 51 à 250 salariés : 2 800 € max. * entreprises de 251 à 500 salariés : 3 200 € max. * entreprises de 501 à 1 000 salariés : 3 600 € max. * entreprises de 1 001 à 5 000 salariés : 4 000 € max. * entreprises de plus de 5 000 salariés : 4 400 € max. Pour les entreprises de plus de 50 salariés, le montant de la prise en charge est plafonné à 100% du montant de la convention de formation.

© Scop les 2 rives